

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai à 18h, le Comité syndical, dûment convoqué, par courrier du 06 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, au 53 bis avenue Bouloc-Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Monsieur Bernard BOUVIER. Madame Sonia MUNOZ en était la secrétaire.

Objet : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Référence : 12/05/2026-02

Titulaires en exercice : 28

Délégués avec pouvoir : 0

Titulaires présents : 27

Suppléants avec voix : 1

Suppléants présents : 4

Voix délibératives : 28

Titulaires présents : 27

Jean-Marc BALARAN, Thierry CALMELS, Jean-Claude CLERGUE, Martine COURVEILLE, Karine DEDIEU, Françoise EMERIAUD, Christian HAMON, Jean-François KOWALIK, Sonia MUNOZ, Patrice NORKOWSKI, Christian PUECH, Vincent RECOULES, Aline REDO, Jean-Marc SENEGES, Myriam VIGROUX, Didier ROUDIER, Clémence MARIATTA, Emmanuelle PELLISCHI, David DELMAR, Claude CRAYSSAC, Bernard BOUVIER, Delphine PINCZON DU SEL, David VASSEUR, Anne-Marie PRUNET, Céline CASTELLA, Sylvie GRAVIER, Patrick DELAUME.

Suppléants présents avec voix délibératives : 1

Laurence DELPERIE.

Suppléants présents sans voix délibératives : 3

Rolland MERCIER, Denis TOURSEL, Jérôme SOULAGES.

Le comité syndical,

Vu les statuts du syndicat mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais et notamment l'article 6,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le nombre des vice-présidents à 3.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre figure la liste et la signature des membres présents

La secrétaire de séance
Sonia MUNOZ

Certifié conforme,
Le Président,

Bernard BOUVIER

